

Féchy, le 1^{er} novembre 2007

Préavis municipal no 8/2007 concernant le budget pour l'année 2008

Séance du Conseil général du 11 décembre 2007

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2008, établi sur la base d'évaluation des rentrées fiscales et sur les montants communiqués par les instances cantonales pour la facture sociale et la péréquation intercommunale.

Le budget 2008 se présente comme suit :

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| ❖ aux dépenses | Fr. 4'581'773.-- |
| ❖ aux recettes | <u>Fr. 4'179'117.--</u> |
| soit un excédent de charges de | Fr. 402'656.-- |
| | ===== |

Ce budget était à votre disposition sur le site Internet de la commune ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Les traitements de la Municipalité sont inchangés; les frais du bureau du Conseil ont été augmentés; une indemnité de Fr. 1'500.— est accordée au le Président du Conseil général; les salaires du personnel sont adaptés à raison de 1,75%.

2. FINANCES

Le revenu des impôts, compte tenu de la facturation 2006 et des soldes des années précédentes, a été revu à la hausse d'environ 15% et, compte tenu de la diminution des terrains constructibles disponibles, le produit des droits de mutation a été diminué de Fr. 50'000.--.

Notre contribution au fonds de péréquation intercommunal est très sensiblement supérieur à l'année en cours.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

- Forêts :

Les chemins forestiers de la forêt des Ursins nécessitent des travaux d'entretien ; les banquettes seront modifiées pour faciliter l'écoulement des eaux et la bande de roulement rechargée avec du tout-venant, pris sur place.

- Vignes :

Des travaux de minages seront entrepris afin de continuer le renouvellement de la vigne des Marchandes.

- Bâtiments :

Le revenu des loyers des divers bâtiments communaux laisse apparaître un excédent de Fr. 95'000.--.

4. TRAVAUX

L'excédent de charges pour l'entretien des routes, parcs et cimetière, ordures ménagères et déchets, réseaux d'égouts et épuration est budgétisé à Fr. 356'500.--, montant qui comprend l'amortissement du réseau d'épuration à hauteur de Fr. 50'000.--.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Si les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont plus ou moins stables, les coûts de l'enseignement spécialisé enregistrent une augmentation supérieure à 100%.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

L'excédent de charges s'élève à Fr. 19'940.-- après prélèvement de Fr. 26'200.-- du compte de réserve pour la défense incendie.

7. SECURITE SOCIALE

L'augmentation de notre participation à la facture sociale, causée par le report de charges de la Confédération, s'élève à près de Fr. 220'000.--.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Rien à signaler, les charges sont refacturées au SIDEP.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'approuver le budget 2008 qui laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 402'656.--.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

Francis Liard

Marguerite Pilloud